

7-6
**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL
DES PROJETS ET PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE**

**RAPPORT DE L'ATELIER DE PARTAGE
SUR LES STRATEGIES DE RENFORCEMENT DE
CAPACITES ET D'ACTIVITES GENERATRICES DE
REVENUS DES DIFFERENTS PROGRAMMES
DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

16 et 17 Novembre 2005 à l'Hôtel Ngor Diarama

I - INTRODUCTION :

La CSO-PLCP bras technique du Ministère assure la mise en œuvre des politiques de Lutte contre la Pauvreté, la Coordination Opérationnel, dans une optique de mise en synergie et de complémentarité, ainsi que la capitalisation des expériences et des pratiques à des fins de partage, de diffusion voire de généralisation.

Après quelques années de mises en œuvre des programmes (AFDS, PLCP/BAD et PAREP), dans le double contexte de la révision du DRSP et de l'Évaluation à mi-parcours des OMD, la cellule a commandité une étude comparative sur les composantes renforcements de Capacités d'une part, et micro-crédit AGR d'autre part.

A la suite de ses études menées par les consultants un Atelier de Partage a été organisé avec comme objectifs :

- **Mesurer les acquis et réussites susceptibles d'être partager et dupliquer ;**
- **Susciter des échanges d'expériences entre les différents programmes ;**
- **Tirer une meilleure synergie ou complémentarité entre programmes ;**
- **Identifier les contraintes et les difficultés rencontrées ;**
- **Formuler des recommandations allant dans le sens de l'harmonisation et de la modélisation ;**

L'Atelier de Restitution et de Partage des Etudes sur les Stratégies de Renforcement des Capacités et d'Accès à la Micro-finance et AGR des Programmes de Lutte contre la Pauvreté (**AFDS, PLCP/BAD et PAREP**) a été organisé par la CSO-PLCP avec la participation des acteurs et partenaires les **16 et 17 Novembre 2005 à l'hôtel Ngor Diarama** sous la présidence effective de **Madame Aida MBODJ, Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social.**

II – Cérémonie d'Ouverture :

La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par Madame Aida MBODJ, Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social (MFFDS). Au cours de cette session, deux allocutions auront permis de poser les véritables enjeux et défis de la problématique de la pauvreté.

D'abord le coordonnateur de la cellule de suivi opérationnel des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en sa qualité d'organisation a souhaité la bienvenue à tous les participants et salué la présence de Madame le Ministre à cette rencontre de partage et d'échange.

Il a exprimé sa profonde gratitude pour le soutien constant et agissant qu'elle ne cesse d'apporter aux Directeurs et Chefs de Projet.

Le Coordonnateur a axé son intervention sur la nécessité de promouvoir la recherche systématique de l'impact des interventions du Ministère :

- d'appliquer une démarche participative avec une pleine implication de la société civile et le transfert de responsabilités aux populations bénéficiaires ;
- enfin, de réaliser conformément aux missions de la cellule de suivi des études capitalisation avec les espaces de restitution et de partage en vue d'en identifier les bonnes pratiques pour leur répliquabilité.

Avant de terminer le coordonnateur a tenu à réitérer son engagement sincère à réaliser les missions qui lui sont assigner et à appuyer le Ministre dans sa difficile et exaltante mission.

2.1) Allocution du Ministre :

Dans son allocution d'ouverture Madame Aida MBODJ Ministre de la Femme, de la Famille et du Développement Social s'est réjouie de la tenue du présent atelier qui porte sur deux axes stratégiques majeures que sont le Renforcement de Capacités et le Développement des AGR au profit des populations bénéficiaires. Elle a mis en exergue l'importance de la composante renforcement des capacités qui par son caractère transversal offre l'opportunité aux bénéficiaires de gérer efficacement les ressources financières et de développer leurs activités créatrices de richesses.

Elle a tenue en outre à exprimer sa satisfaction pour les acquis engrangés par les projets de lutte contre la pauvreté sous sa tutelle grâce au mode opératoire impliquant la société civile et les populations ce qui est gage de la pérennisation et de la durabilité des réalisations.

Enfin, Madame le Ministre a encouragé la cellule à poursuivre la recherche systématique de l'efficacité et de l'impact des interventions dans un esprit d'ouverture et de partenariat.

III – Synthèse études Comparative sur le Renforcement des Capacités et les activités génératrices de revenus:

Les consultants ont procédé à la restitution des résultats de l'étude autour des éléments suivants :

3.1 – Contexte :

Les trois projets de Lutte contre la Pauvreté (PLCP/BAD, AFDS/BM, PAREP/PNUD) s'inscrivent tous dans les orientations du DSRP dont l'objectif est la révolution substantiel de la pauvreté à moins 50% d'ici 2015.

3.2 – Objectif Général des études :

Mener une étude comparative de la composante renforcement des capacités et de la composante activités génératrices de revenus des trois programmes de lutte contre la pauvreté du MFFDS.

3.3 – Objectifs Spécifiques :

- Analyser les points forts et les points faibles en termes d'approche, de mode opératoire, de stratégie et de résultats ;
- Relever les bonnes pratiques susceptibles d'être partagées et dupliquées ;
- Tirer les leçons et enseignements pour une meilleure synergie et complémentarité entre les programmes.

3.4 – Méthodologie adoptée:

- Exploitation de la documentation ;
- Elaboration des critères de comparaison ;
- Organisation d'entretiens sur la base de guides d'entretiens ;
- Observations sur le terrain ;
- Discussions avec les partenaires et les responsables des programmes.

Pour la composante renforcement des capacités, l'analyse comparative des trois Projets a reposé sur le mode opératoire, des groupes cibles, les types d'activités, les outils utilisées, le dispositif de suivi-évaluation et les stratégies de pérennisation.

3.5 – Les Résultats de l'Etude :

Résultats Projets	Forces	Faiblesses
PLCP	Sa force est la mise en œuvre totale du MAIVA avec l'ensemble du processus y compris le dispositif de suivi/pérennisation post-alphabétisation.	Elles pourraient être liées aux exigences de fortes mobilisations des ressources et de respect des engagements de toutes les parties prenantes.
AFDS	Sa force est liée à la formation en FGB avec le produit phare qui est le module simplifié et traduit en langue nationale sur la passation des marchés par les communautés elle-même, le passage de la FGB à la SADEC et la mise en place d'un système performant de la pérennisation à partir des relais elle-même.	Prise en charge effective de l'ARECADE par les communautés avec acceptation de les confier certaines prestations de service.
PAREP	Renforcement des Capacités à partir des AGR tant sur le plan gestion que sur le plan technique, socio-professionnelle et en IEC.	Pourraient être liées à une formation pas bien ciblée pouvant ne pas être utilisée par l'apprenant et se révéler ainsi inefficace.

3.6 – Pratiques Innovantes Spécifiques :

- **PLCP/BAD :**

Alphabétisation par le modèle MAIVA et création de l'environnement lettré post-alphabétisation avec des bibliothèques par des personnes ressources endogènes (relais communautaires).

- **AFDS/BM :**

Formation à la FGB et mise en œuvre de la SADEC, construction de CRC et appui aux réseaux de relais communautaires et de personnes ressources locales pour la pérennisation, formation à la passation des marchés communautaires et au suivi-évaluation participatif.

- **PAREP/PNUD :**

Elaboration et insertion dans les plans locaux de développement (PLD), création du Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL).

3.7 – Principales Conclusions :

Les projets et programmes ont des similitudes sur les points suivantes :

- Le mode opératoire utilisé est le même pour les trois programmes :
 - approche par la demande
 - méthode du faire-faire ;
 - utilisation d'une gamme d'opérateur (ONG, Bureau d'Etude, Consultant, Formateur etc...);
 - et de personnes ressources endogènes (facilitateur, animateur, relais communautaire).
- La stratégie d'intervention dans le fonds est la même et repose sur :
 - la mise en confiance par l'information la sensibilisation et la communication entre le projet et les communautés ;
 - l'identification de personnes ressources locales pouvant servir de relais communautaire entre le projet et la communauté.

Cependant, il existe des spécificités :

- **Le PAREP** met l'accent sur la responsabilisation des communautés en assurant des formations techniques qualifiantes avec un suivi participatif opérationnel, en insérant les actions dans les plans locaux de développement et en créant un fonds d'appui aux Initiatives Locales.
- **Le PLCP/BAD** met plutôt l'accent sur l'élévation du niveau éducatif et accroissement des compétences techniques et professionnelles au moyen du Modèle d'Alphabétisation Fonctionnel développé (MAIVA) et insiste sur la nécessité de laisser un environnement lettré indispensable à la capitalisation par les personnes ressources endogènes en vue de la pérennisation des acquis.
- **L'AFDS/BM** met davantage l'accent sur le renforcement des capacités dans la planification participative et le développement des compétences locales (FGB et SADEC).
La priorisation des besoins et l'exécution de leurs activités par les communautés ainsi que le suivi évaluation participative au moyen de la passation des marchés communautaires.
La construction de CRC comme support à la capitalisation des acquis et à leurs pérennisations par les relais communautaires et à la mise à disposition d'outils tels que les manuels guide et fiche technique.

3.8 – Recommandations Générales :

- La nécessité de mettre sous la responsabilité d'un expert la composante de renforcement de capacités au niveau des directions générales des projets et au niveau régionale.
- La mise en place de centre de ressources communautaires ;
- La mise en œuvre des programmes sur une période de dix (10) ans avec un phasage ;
- Le respect des engagements des différentes parties dans le cadre du partenariat.

3.9 – Recommandations Spécifiques :

- Veiller à la diffusion des bonnes pratiques des différents projets et à leurs accessibilités pour les populations.
- Approfondir l'étude pour aboutir à une proposition de modèle de schéma d'intervention.

- Veiller au niveau des communautaires un respect des engagements prescrits et la prise en charge de la pérennisation avec un dispositif endogène approprié ;
- Enfin rechercher constamment la synergie entre projets acteurs et partenaires pour mieux capitaliser ;
- Consacrer un budget conséquent au processus de capitalisation.

IV – Synthèse des Echanges, Suggestions et Recommandations :

Après avoir suivi avec intérêt l'exposé du consultant, Madame le Ministre a enclenché les échanges en insistant sur :

- la nécessité de mettre en évidence les traits de succès des projets (CLEC et Alphabétisation du PLCP, Passation de Marchés pour l'AFDS, le FAIL, le PAREP) d'une part et l'impact des actions développées par le Projet de Lutte contre la Pauvreté dans le vécu quotidien des populations d'autre part ;
- les difficultés de la démarche partenariale sont réelles, seulement il convient de trouver des solutions par un respect scrupuleux des engagements ;
- la rationalisation des ressources pour favoriser une extension de l'offre au regard de la demande sociale croissante et pressante.

Les interventions contributives riches et variées ont tournées entre autres autour des éléments qui suivent :

4.1 - Appréciation sur l'étude comparative ;

Les participants ont unanimement salué l'initiative de la cellule et félicité le consultant pour les conclusions présentées dans le rapport malgré les contraintes rencontrées durant le travail. Cependant il a été recommandé le complément et l'approfondissement de l'étude par une prise en compte des éléments non mis en évidence comme l'IEC, le Dialogue des Politiques et la Prise en Compte des indicateurs d'impact du DSRP. En outre, il convient de valoriser plus les différences entre projets que les similitudes et les points communs. Tant qu'il est vrai que les différences sont sources d'enrichissement mutuel.

4.2 - Le contenu de la Notion de Renforcement de Capacités :

La nécessité d'une élucidation conceptuelle et notionnelle a été retenue. A ce titre, la composante renforcement de capacités revêt un caractère transversal et doit intégrer les autres composantes (Infrastructures sociales, AGR, Suivi-Evaluation). Au plan des contenus, elle recouvre la dimension IEC, la dynamique organisationnelle, les types de formations spécifiques et les supports adéquats.

Le renforcement de capacités doit concerner aussi les opérateurs pour leur permettre de mener à même les engagements du déroulement correct des projets et programmes au service des bénéficiaires. Mais au delà des partenaires opérationnels, le renforcement des capacités doit aussi couvrir les partenaires institutionnels.

4.3 - Au niveau Stratégique et Méthodologique :

Au constat les stratégies identiques méritent d'être poursuivies notamment l'approche par la demande, la responsabilisation de la population, la démarche associative et participative.

Au plan Méthodologique quelque soit la porte d'entrée spécifique chaque projet devra veiller à la fonctionnalité des apprentissages, l'approche intégrée et systémique des composantes et des activités, au dispositif de suivi-évaluation continu et performant, ainsi qu'au processus de pérennisation avec la mise en place de moyen adéquat et la participation des ressources endogènes. Par ailleurs, il urge de réfléchir sur le schéma de modélisation proposé par le consultant et qui comportent sept sous composante susceptibles d'être partagés :

- **l'information, la sensibilisation, la communication et l'identification des besoins de renforcement de capacités (missions, objectifs, fonctionnement, rôles et responsabilités des acteurs ;**
- **la dynamique organisationnelle ;**
- **la planification participative ;**
- **les formations techniques par filières ;**
- **la gestion économique et financière ;**
- **le suivi-évaluation participatif ;**
- **le développement local (décentralisation, bonne gouvernance, plans locaux de développement).**

4.4 : Le Partenariat :

Le partenariat perçu comme un partage d'idées, d'objectifs et de résultats communs par voie de contractualisation doit obéir au respect mutuel, à l'observation stricte des engagements pris par les parties prenantes à tous les niveaux. Dans cette optique il convient de favoriser un partenariat diversifié, gage et facteur de capitalisation et de pérennisation.